



Berchem-Sainte-Agathe

Berchem-Sainte-Agathe, le 16 avril 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2015

Objet : Conseil communal du 26.03.2015 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Christian BOUCQ, Conseiller communal, concernant les procédures d'inscription scolaire.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant les inquiétudes particulières des parents dont les enfants ont une date de naissance qui ne permet pas l'inscription, faute d'avoir le minimum de 2,5 ans effectifs en septembre, il faut savoir qu'avec nos huit classes de M0-M1, nous intégrons en moyenne entre 48 et 64 enfants qui auront 2,5 ans en cours d'année scolaire. Ceux qui restent sur liste d'attente rentreront l'année scolaire suivante directement en M1.

Concernant les dispositifs d'information créés, et dans un but de faciliter les démarches des parents, un seul numéro de téléphone est utilisé pour toute inscription maternelle et primaire. Les listes d'attente sont gérées au même endroit, ce qui permet d'avoir une gestion transparente et équitable et d'obtenir les mêmes informations.

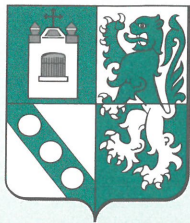
Les listes d'attente sont mises à jour au moins 3 x par an, le secrétariat appelle chaque parent afin de savoir s'il désire toujours rester sur liste d'attente et un courrier est par ailleurs envoyé en octobre à toute la liste d'attente.

Par ailleurs, les inscriptions ont été faites en janvier et février. Fin du mois de mars, les parents qui restent sur liste d'attente recevront un courrier leur indiquant que l'école est complète et qu'ils seront recontactés en septembre s'il y a des désistements. Ceux-ci doivent donc prendre des mesures afin de trouver une autre école.

Pour les inscriptions dans la nouvelle école, tous les berchemois ayant fait la demande rentreront en première primaire. Pour les autres classes, et selon nos projections en comparaison des doubles inscriptions avec les autres années, tous les élèves berchemois devraient obtenir une place.

Concernant les processus de formations internes, les membres du personnel ont eu l'occasion de suivre une formation en « communication non-violente » l'année passée. L'offre des formations est communiquée régulièrement à chaque membre du personnel (ERAP, SIPP...).

Le secrétariat de l'école renvoie si nécessaire les parents vers le service enseignement ou vers la médiatrice scolaire pour tout renseignement qui dépasse le cadre de l'école communale. L'Echevin de l'instruction publique est également interpellé dans le cadre de situations particulières.



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2015

Concernant l'utilisation du site internet et de l'intégration des informations et des avancées des procédures pour les berchemois et berchemoises, si l'année passée avec la création de l'école Openveld et cette année avec la création de la nouvelle école primaire, la gestion des inscriptions se fait de manière transitoire, l'objectif pour l'année prochaine sera d'avoir une procédure claire avec des périodes d'inscription publiées sur le site internet de la commune. Cette procédure détaillée concernant les inscriptions, en cours de réflexion, sera publiée sur le site.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Rossignol', enclosed within a blue oval.

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Joël Riguelle', written in a stylized, cursive manner.

Joël RIGUELLE